

07 oct 2022 -18:22

## Conseil des ministres du 7 octobre 2022

Un Conseil des ministres a eu lieu par procédure électronique le vendredi 7 octobre 2022 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Marché public pour le SPF Mobilité et Transports

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public concernant un contrat de maintenance de licences ICT visant à assurer la continuité des services du SPF Mobilité et Transports.

Un certain nombre d'applications ICT du SPF Mobilité et Transports, dont l'application de la DIV pour l'immatriculation des véhicules et Mobivis pour la traçabilité des véhicules, ont été développées pour la plateforme ALLFUSIONGEN. Une migration de la plateforme GEN vers la plateforme JAVA est en cours.

Afin d'assurer la continuité de ces services aux utilisateurs pendant cette migration, un contrat de maintenance de quatre ans a été prévu pour les licences nécessaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à [Conseil des ministres du 7 octobre 2022](#)

## Ajout de mesures additionnelles au plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021-2024)

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur six mesures additionnelles à ajouter au plan d'action fédéral pour une économie circulaire (2021-2024).

Le plan d'action a été approuvé par le Conseil des ministres le 17 décembre 2021 et comprenait à l'origine 25 propositions, qui relèvent de la compétence fédérale, visant à encourager la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire.

Six mesures additionnelles, déposées par la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi et le ministre de la mobilité Georges Gilkinet, viennent s'y ajouter :

- étudier les modalités et formuler des recommandations pour une structure de gouvernance fédérale pour l'économie circulaire
- étudier comment les mesures régionales dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs peuvent être renforcées par la politique fédérale des produits
- le rétrofit des moteurs à combustion des véhicules afin de pouvoir utiliser des carburants alternatifs et réduire les émissions
- le rétrofit des systèmes de freinage des wagons afin de les rendre plus silencieux et d'en prolonger la durée de vie
- élaborer un plan de gestion des déchets pour les navires de plaisance en fin de vie
- analyser le recyclage des batteries des véhicules à motorisation électrique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Réforme des soins pénitentiaires : intégration dans l'assurance maladie obligatoire

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke et du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la première phase de la réforme des soins pénitentiaires en ce qui concerne l'intégration dans l'assurance maladie obligatoire.

Jusqu'à présent, les détenus et internés sont, pour leurs soins de santé, principalement à charge du SPF Justice. La réforme des soins de santé dans les prisons a pour but de :

- promouvoir l'accessibilité et la qualité des soins pour les personnes en prison, équivalentes à celles pour les personnes dans une société libre
- en tenant compte de la spécificité du contexte carcéral
- s'inscrire autant que possible dans une politique de santé plus large et une politique de détention significative
- dans le respect d'une flexibilité suffisante pour le développement d'une offre de soins locale et différenciée

Afin de réaliser ces objectifs, la Conférence interministérielle Santé publique étendue au ministres de la Justice a décidé d'intégrer les détenus et internés placés dans les établissements du SPF Justice comme bénéficiaire de l'assurance maladie obligatoire, avec comme première phase la prise en charge de leurs soins en dehors des prisons ou établissements du SPF Justice au plus tôt à partir du 1er janvier 2023. L'engagement commun de l'intégration des détenus et internés comme bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire a été concrétisé sous le forme d'un protocole d'accord entre le ministre de la Justice et le ministre de la Santé publique.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un transfert structurel net de 14,209 millions d'euros du SPF Justice au SPF Sécurité sociale (INAMI).

L'impact budgétaire total à la charge de l'INAMI en 2023 s'élève à 19,453 millions d'euros pour l'intégration des soins de santé pénitentiaires dans l'assurance maladie obligatoire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Kristel Janssen  
Porte-parole (FR)  
+32 479 49 69 77  
[kristel@teamjustitie.be](mailto:kristel@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Dispositions diverses relatives à la sélection des agents de l'État et aux examens linguistiques - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal portant des dispositions diverses relatives à la sélection des agents de l'État et aux examens linguistiques.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, vise à lever certains obstacles à l'efficacité des sélections et à rendre la fonction publique fédérale plus attrayante pour les personnes expérimentées.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## État des lieux des plans stratégiques des services publics

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a pris acte de l'état des lieux des plans stratégiques signés et publiés des services publics.

Conformément à sa mission, le SPF Stratégie et Appui (BOSA) collecte des exemplaires numériques des plans stratégiques des services publics.

Le SPF a donc constaté que 12 services publics disposent d'un plan stratégique signé et que 11 organisations ont publié leur plan stratégique sur leur site web. En outre, un plan stratégique est toujours en attente de signature.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://debleeker.belgium.be>  
[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol  
Porte-parole  
+32 476 60 08 91  
[bavo@debleeker.be](mailto:bavo@debleeker.be)

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Échange d'informations entre l'AFCN et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur l'échange d'informations et de données entre l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Ce projet d'arrêté a pour objectif d'instaurer un échange d'informations et de données entre l'AFCN et le SPF afin de faciliter l'exécution de leurs missions respectives de surveillance et de contrôle de la santé des travailleurs. Le contenu des données et informations échangées est ainsi défini et les modalités de cet échange mutuel y sont explicitées.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Marie Verbeke  
Porte-parole  
+32 473 85 16 68  
[marie.verbeke@verlinden.belgium.be](mailto:marie.verbeke@verlinden.belgium.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Intervention de Finexpo dans une demande de crédit à l'exportation

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une demande relative au financement d'exportations.

Il s'agit de l'émission d'une promesse pour l'intervention de Finexpo dans le cadre de la vente et l'installation de machines destinées à décontaminer et broyer les déchets médicaux dans les hôpitaux, en Côte d'Ivoire.

Finexpo analyse les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public pour un crédit à l'exportation. Finexpo intervient au niveau des conditions de financement des entreprises qui exportent des équipements et des services : Finexpo contribue à la réduction ou la stabilisation des coûts de financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays exportateur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

RemyEsquiliche Esquinas  
Porte-parole (FR)  
+32 472 77 08 72  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à [Conseil des ministres du 7 octobre 2022](#)

## Finances : modifications des modalités de fonctionnement du registre UBO

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux modalités de fonctionnement du registre UBO.

Le projet concerne la modification de l'arrêté royal du 30 juillet 2018 relatif aux modalités de fonctionnement du registre Ultimate Beneficial Owners (UBO). Ce registre a pour objectif de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et fonctionne comme une banque de données centralisée reprenant l'ensemble des personnes qui possèdent ou contrôlent une des entités juridiques identifiées dans la loi du 18 septembre 2017.

Il s'agit concrètement de :

- apporter un certain nombre de clarifications et d'ajouts aux définitions
- aligner le cadre réglementaire concernant le fonctionnement numérique du registre
- apporter des améliorations aux dispositions relatives à la procédure d'imposition, de recouvrement et d'exécution des amendes administratives
- mener à bien la procédure relative aux demandes d'accès au registre UBO sur la base d'un intérêt légitime
- réglementer l'accès aux registres par les autorités et les entités qui y sont soumises en ce qui concerne leurs propres consultations
- apporter quelques modifications légistiques

En outre, l'arrêté royal du 30 juillet 2018 est complété par les dispositions nécessaires en matière d'accès au registre.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à [Conseil des ministres du 7 octobre 2022](#)

## Désignation de l'évaluatrice spéciale de la Coopération belge au développement

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Meryame Kitir et de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à désigner l'évaluatrice spéciale de la Coopération belge au développement.

Le projet d'arrêté royal prévoit la nomination de Mme Cecila De Decker en tant qu'évaluatrice spéciale. Elle occupe ce poste depuis 2016 et entame maintenant un deuxième mandat de six ans.

Depuis 2003, il a été institué auprès du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement un service Evaluation spéciale de la Coopération belge au développement. Le service est dirigé par un évaluateur spécial qui est désigné sur proposition des ministres de la Coopération au développement et des Affaires étrangères, pour un mandat de six ans.

Le service Evaluation spéciale a pour mission d'évaluer la Coopération belge au développement mais aussi d'effectuer entre autres les tâches suivantes :

- apporter un appui technique à la direction générale de la Coopération belge au développement et de l'Aide humanitaire
- certifier les systèmes de suivi et d'évaluation des acteurs de la Coopération belge au développement
- évaluer ex-post la qualité des systèmes harmonisés de suivi et d'évaluation des acteurs de la Coopération belge au développement

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Meryame Kitir, ministre de la Coopération au développement  
et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://kitir.belgium.be>  
[info@kitir.fed.be](mailto:info@kitir.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires  
européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions  
culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

RemyEsquiliche Esquinas  
Porte-parole (FR)  
+32 472 77 08 72  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Belnet reprend la gestion du réseau WAN des administrations fédérales

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Politique scientifique Thomas Dermine et de la secrétaire d'État au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la reprise par Belnet de la gestion des connexions WAN entre les services publics fédéraux à Bruxelles et leurs sites régionaux.

Sous la direction du SPF BOSA, dans le cadre du « Spending Review - Belspo », un volet a été réalisé concernant la connectivité des différents services publics fédéraux : « Belnet - FedWAN Business Case ». L'analyse de rentabilité a montré que des économies importantes pouvaient être réalisées dans la gestion des services WAN. Un WAN (Wide Area Network) est un réseau qui relie les différents bâtiments régionaux d'un service au site central à Bruxelles.

Depuis 2002, Belnet gère FedMAN (Federal Metropolitan Area Network), le réseau qui relie les sièges bruxellois des différents services publics fédéraux entre eux et à l'Internet. FedMAN constitue donc un élément essentiel de l'infrastructure informatique du gouvernement fédéral. Alors que FedMAN permet à différents services publics de se connecter entre eux, FedWAN (Federal Wide Area Network) permet à des sites décentralisés de se connecter au siège central d'un même service public, et donc au réseau FedMAN.

Le « Business Case FedWAN » a démontré que la centralisation de toutes les connexions WAN fédérales sous la responsabilité de Belnet pouvait générer des économies de 1,2 million d'euros par an. Afin d'introduire la mise en œuvre de FedWAN et des économies associées dans les meilleurs délais, le Conseil des ministres approuve la mise en œuvre des recommandations résultant du « Spending Review - partie Belnet / FedWAN ».

Le gouvernement a chargé Belnet de centraliser les WAN de tous les services publics fédéraux sous FedWAN. Pour ce faire, la dotation dépensée par les services publics fédéraux pour la connectivité WAN sera transférée à Belnet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://debleeker.belgium.be>  
[info.debleeker@just.fgov.be](mailto:info.debleeker@just.fgov.be)

Bavo De Mol  
Porte-parole  
+32 476 60 08 91  
[bavo@debleeker.be](mailto:bavo@debleeker.be)

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@debleeker.be](mailto:nele@debleeker.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Modification de la loi contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

La loi du 18 septembre 2017 contient le dispositif préventif en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les modifications assurent notamment :

- la conformité avec les directives de l'UE exigeant des États membres qu'ils notifient à la Commission européenne, à l'ABE et aux autres États membres l'identité des organismes de coordination chargés de l'analyse nationale des risques
- la conformité avec les règles de protection des données dans le cadre du registre UBO
- la base juridique nécessaire pour l'accès au registre UBO par certaines autorités

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre  
de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen  
Porte-parole (FR)  
+32 479 49 69 77  
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
edward@teamjustitie.be

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Marché public pour Fedasil

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le compte de Fedasil concernant 3500 places pour l'accueil de demandeurs d'asile.

Afin de ne pas perdre de capacité dans l'attente de la création des nouveaux sites dans le cadre du marché public, les sites de Jalhay, Hasselt, Marcinelle et Liège exploités par des opérateurs privés seront prolongés jusqu'au 15 mars 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à [Conseil des ministres du 7 octobre 2022](#)

## Appel à projets pour soutenir le développement d'infrastructures d'import d'hydrogène

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'organisation d'un appel à projets pour soutenir le développement d'infrastructures d'import d'hydrogène

Cet appel à projets est lancé en exécution du Plan de redémarrage et de transition, qui est une des trois composantes du Plan de relance et d'investissements du gouvernement fédéral. Il s'inscrit également dans la Stratégie hydrogène fédérale, adoptée par le [Conseil des ministres du 29 octobre 2021](#). Cette stratégie vise le développement de l'hydrogène renouvelable comme vecteur énergétique permettant de rendre climatiquement neutres les applications pour lesquelles l'électrification n'est techniquement pas faisable ou économiquement pas rentable.

L'appel à projet porte sur la recherche, le développement et la démonstration de technologies et d'infrastructures pouvant contribuer à l'importation d'hydrogène en Belgique en vue d'injecter de l'hydrogène gazeux dans un réseau de transport d'hydrogène. La priorité est mise sur les projets de démonstration et de construction d'infrastructure impliquant des investissements privés plus élevés. Pour pouvoir bénéficier d'un soutien, un projet ne doit pas être en cours à la date de soumission et doit être achevé au plus tard le 31 juillet 2026.

Le soutien est octroyé sous forme de subside. L'aide accordée est versée par tranches aux projets soutenus en fonction de la réalisation d'étapes convenues avec le porteur de projet. Un mécanisme de récupération approprié sera mis en place afin de récupérer toute aide accordée illégalement.

Le soutien demandé dans le cadre du présent appel à projets est d'un minimum de 100 000 euros et d'un maximum de 8 millions d'euros par projet. Afin de stimuler l'investissement privé, le soutien demandé ne doit pas dépasser 70 % du budget total du projet, sans préjudice de l'application des règles européennes en matière d'aides d'État. Cet appel à projet est financé à hauteur de dix millions d'euros dans le cadre du Plan de relance et transition.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Plan de relance et de transition : transfert des fonds pour les maisons de détention de 2022 à 2023

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé le transfert des fonds alloués dans le cadre du Plan de relance et de transition en faveur de la Justice, et plus particulièrement des maisons de transition, de 2022 à 2023.

Les maisons de détention sont initialement prévues pour l'exécution de courtes peines. Pour le déploiement des maisons de détention dans le cadre du Plan de relance et de transition, le Conseil des ministres du 20 octobre 2021 a alloué 91,5 millions d'euros en investissements de l'axe 5 dont 73,5 millions pour la Régie des bâtiments et 18 millions pour la Justice pour la période 2022-2024. Pour la partie Justice, le Conseil des ministres a déjà approuvé les fonds alloués le 18 janvier 2022. Entre-temps, il a été établi que le calendrier de mise en place des maisons de détention présenté au Conseil des ministres en janvier ne pourra être respecté. Le Conseil des ministres marqué dès lors son accord sur le déplacement d'une partie des crédits de l'axe 5 qui ont été alloués à la Justice en janvier 2022 vers 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustitie.be](mailto:contact@teamjustitie.be)

Kristel Janssen  
Porte-parole (FR)  
+32 479 49 69 77  
[kristel@teamjustitie.be](mailto:kristel@teamjustitie.be)

Edward Landtsheere  
Porte-parole (NL)  
+32 479 44 93 29  
[edward@teamjustitie.be](mailto:edward@teamjustitie.be)

07 oct 2022 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 7 octobre 2022

## Compensation de la hausse des prix de l'énergie et des coûts salariaux pour la SNCB et d'Infrabel

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la compensation de l'impact négatif de la hausse des prix de l'énergie et des coûts salariaux, sur les comptes des missions de service public de la SNCB et d'Infrabel pour le second semestre 2022.

Le projet vise à pouvoir accorder à la SNCB et à Infrabel des subventions à charge de la provision interdépartementale « index » (créée par le Conseil des ministres du 1er avril 2022 dans le cadre du conclave budgétaire) pour compenser les deux entreprises pour l'impact négatif sur leurs comptes des missions de service public au second semestre 2022, en raison de la forte hausse des prix de l'énergie et des coûts salariaux.

Ces subventions sont en d'autres termes l'équivalent pour le second semestre des subventions, jusqu'à concurrence de 82 millions d'euros, qui ont été accordées lors du Conseil des ministres 10 juin 2022 pour le premier semestre. Les subventions pour le second semestre de l'année sont budgétisées à un maximum de 119,2 millions d'euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Pascal Devos  
Porte-parole (FR)  
+32 478 34 23 77  
[pascal.devos@gilkinet.fed.be](mailto:pascal.devos@gilkinet.fed.be)

Litte Frooninckx  
Porte-parole (NL)  
+32 499 59 17 74  
[litte.frooninckx@gilkinet.fed.be](mailto:litte.frooninckx@gilkinet.fed.be)